

Superviseur, Division permis et inspection

La division Permis et inspection de la Ville de Magog émet annuellement plus de 1 400 permis et certificats dans un délai moyen de 14 jours.

Relevant du directeur de planification et de l'aménagement du territoire, le titulaire planifie, met en œuvre et évalue l'ensemble des activités reliées à sa division. Il s'assure que celle-ci offre des services répondant aux besoins de la population en cohérence avec les orientations stratégiques, les objectifs et les valeurs organisationnelles de la Ville.

Tu es responsable de la gestion opérationnelle de ton équipe pour le traitement des demandes de permis et de certificats d'autorisation reliés aux règlements d'urbanisme et de leur délivrance, de même que des inspections sur le terrain. Tu coordonnes les relations entre la division que tu supervises et les partenaires internes et externes. Tu mobilises ton équipe et lui offre un soutien technique lors des recherches de solutions. Tu joues également un rôle essentiel dans le traitement des plaintes, des requêtes et des dossiers d'infraction. Enfin, tu élabores, recommandes et mets en place des mesures et des politiques susceptibles d'améliorer l'efficacité de ton équipe.

Tu es prêt(e) à relever le défi?

Leader mobilisateur, tu souhaites participer activement, avec ton équipe, au développement réfléchi de Magog. Tu te démarques par ta forte capacité d'analyse, ton dynamisme et ton ouverture d'esprit. Orienté à la fois sur les résultats et les clients, tu trouves des solutions concrètes aux problèmes qui te sont soumis.

Tu as à ton actif de nombreux permis et certificats délivrés, une formation reliée à l'emploi ainsi qu'au moins 5 années d'expérience. Tu maîtrises les normes et les règlements d'urbanisme et le Code de construction du Québec 2010. Idéalement, tu as des connaissances en environnement.

Ce que nous t'offrons :

- Un salaire annuel entre 63 517 \$ et 76 254 \$ selon l'expérience et la politique salariale de la Ville;
- Un programme de vacances et de congés avantageux favorisant la conciliation travail/vie personnelle;
- Un horaire de 37 heures par semaine réparties sur 4,5 jours. Oui, nous avons congé le vendredi après-midi!
- Un régime de retraite à prestations déterminées.

Postule dès maintenant en faisant parvenir ton CV par courriel à rh@ville.magog.qc.ca, et ce, avant le 2 mars 2020.

Nous avons hâte de faire ta connaissance!

*La Ville de Magog souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. **Nous communiquerons seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue.***